FONCTIONNEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

1. **Conditions d’inscription**

L’inscription pour le restaurant scolaire s’effectue uniquement auprès du secrétariat de la mairie.

Les parents devront obligatoirement être à jour de paiement lors du renouvellement de l’inscription.

1. **Modalités d’inscription**

Vous devez compléter la fiche d’inscription annuelle et la retourner en mairie.

***Inscriptions annuelles :***

L’enfant déjeune tous les lundis, mardis, jeudis ou vendredis ou jours réguliers pour l’année scolaire à venir.

***Inscriptions occasionnelles :***

Vous devez compléter la fiche d’inscription occasionnelle (disponible sur le site internet de la commune ou en mairie) à remettre au secrétariat.

***Délai d’inscription ou d’annulation, prévenir la mairie avant 10 heures :***

Le jeudi →pour le repas du lundi suivant

Le vendredi →pour le repas du mardi suivant

Le lundi →pour le repas du jeudi suivant

Le mardi →pour le repas du vendredi suivant

En cas d**’imprévus** : une inscription pourra être prise, avant 10 heures, la veille de chaque jour de livraison

1. **Modalités d’annulation**

Tout changement devra être signalé à l’avance par les parents :

* Tout repas non décommandé sera facturé sauf cas de force majeure.
* Délai d’annulation : en cas d’absence de l’enfant, prévenir la mairie 48 heures à l’avance.
* En cas d’imprévus : une annulation pourra être prise, avant 10 heures, la veille de chaque jour de livraison.

1. **conditions de paiement**

Les tarifs de la restauration sont votés par le conseil municipal de Trans sur Erdre.

**Le prix du repas est de 3.25€.**

**Tout repas pris mais non commandé sera facturé au prix d’un repas adulte, soit 5.70€.**

**Les tarifs indiqués sont à jour au 13/06/2019, ils peuvent être amenés à évoluer par délibération.**

Les factures sont émises mensuellement, le règlement peut être fait :

* En espèces au guichet de la trésorerie d’Ancenis, 35 place Armand de Béthune,
* Par chèque à l’ordre du Trésor Public à envoyer à la Trésorerie d’Ancenis,
* Par paiement en ligne sur le site [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr),
* Par prélèvement automatique (demander le formulaire en mairie).

Coordonnées du secrétariat :

🕿 02.40.97.22.53 @ [contact@mairie-trans.fr](mailto:contact@mairie-trans.fr)